

LE P'TIT SATURNIN



Novembre 2017

SPECIAL BILAN



Etat Civil

Mariage

↪ **Aurélie, Danièle BETTES**
Romain, Damien SEIGNEUR
le 30 septembre 2017,

↪ **Armonie OCTEAU**
Pierrick LAJEUNIE
le 14 octobre 2017,

Naissance

↪ **Giulia, Carole, Ginette THOMAS**
née le 6 juillet 2017 à Rochefort

↪ **Charlie SPECK**
né le 20 juillet 2017 à Saintes

↪ **Hugo VIAUD-QUANTIN**
né le 16 août 2017 à Rochefort

↪ **Lorenzo PEREZ**
né le 9 octobre 2017 à Rochefort.

Sommaire

P 3 — Editio

P 4 - Vie scolaire

P 6 - Bilan

P 20- Informations diverses

P 23- La blanche aigrette

Directeur de publication

Joël PAPINEAU

Responsable de rédaction

Marie-Thérèse GRANDILLON

Secrétariat - Mise en page

Stéphanie GABORIAUD

Horaires Mairie et Permanences

05.46.85.11.40—mairie.stsornin911@orange.fr
www.st-sornin.fr

	Horaires Mairie	Permanence Elus
Lundi	9h00 - 12h00	Mme Lucette PELISSON
Mardi	9h00 - 12h00	Mme MT GRANDILLON
Mercredi	9h00 - 12h00	
Jeudi	9h00 - 12h00	Mme Annick MITCHELL
Vendredi	9h00 - 12h00	M. Claude GAUDIN
M. le Maire reçoit sur Rendez-vous le mardi après-midi		

Numéros Utiles

Gendarmerie	05 46 85 00 19
Pompiers :	18
SAMU :	15
Police :	17
Trésor Public Marennes :	05 46 85 14 15
Centre des Impôts	0820 324 252
Préfecture	05 46 27 43 00
Sous Préfecture	05 46 87 08 08
Pole Emploi	0811 550 117
CDC	05 46 85 98 41
Chenil - SPA Saintes	05 46 93 47 65
Déchetterie Bournet	05 46 85 41 37
Déchetterie La Madeleine.....	05.46.02.51.43
CAF	0820 251 710
CPAM Rochefort	0820 904 144
C.L.S.H.	05 46 76 46 67

Centre anti poison	05 56 96 40 80
Enfance maltraitée	119
Violence conjugale	0810 012 014
Protection aux personnes âgées	0800 020 528
Cancer info service	0810 810 821
Drogue Info service	0800 231 313
Sida info service	0800 840 800
Assistante sociale	05 46 85 09 87

Saint-Sornin Taxi	05.46.93.33.53
	06.08.92.31.86
Conciliateur	05.46.85.66.39
	06.80.13.71.40



Chers administrés,

En mars 2014, vous nous avez fait confiance pour redynamiser notre village. Vous avez été 90.91 % à vous présenter aux urnes pour élire notre liste en totalité au premier tour, ce qui a valu à la commune la Marianne du Civismisme.

Nous nous étions engagés à donner un nouvel élan à Saint-Sornin avec un programme réaliste qui s'adapterait à des dépenses maîtrisées sans augmenter nos taux d'imposition.

Aujourd'hui, plus de trois ans se sont écoulés et il me paraît nécessaire de faire le point sur le plan d'actions qui s'articulait de façon cohérente autour de grands axes.

Dans notre programme, nous n'avions pas prévu que les deux communes qui nous accompagnaient dans le cadre du regroupement pédagogique nous lâcheraient en 2018.

Une page est consacrée dans ce numéro à l'avenir de notre école Saint-Sorninoise.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture.

Amitiés républicaines

Joël Papineau
Maire

La Municipalité est très heureuse d'accueillir au sein de la commune les nouveaux arrivants qui ont choisi notre village pour poser leurs valises.

Bienvenue à tous ces nouveaux Saint-Sorninois et Saint-Sorninoises



Historique du RPI

C'est un regroupement pédagogique Intercommunal..

Il y avait toujours deux classes à Saint-Sornin : Maternelle - CP/CE et CM.

Petit à petit la baisse du nombre d'élèves (consécutive à la baisse de la natalité) entraîna la menace de fermeture d'une classe et à terme celle de l'école. D'autre part l'intégration de sections de maternelles avec les primaires n'est pas idéale pour les petits.

Pour toutes ces raisons, en accord avec l'Académie de Poitiers et les écoles concernées, il fut décidé de regrouper les écoles de Saint-Sornin, La Gripperie et Nieulle-sur-Seudre. Ce ne fut pas simple, il fallut harmoniser les horaires, organiser les transports et les cantines scolaires, prévoir des constructions nouvelles ou moderniser des locaux anciens.

Enfin, au bout de deux ans de négociations laborieuses, le regroupement vit le jour en 1992.

Il permet :

- la création d'une véritable école maternelle à la Gripperie
- Les CP et CE à Nieulle-sur-Seudre
- Les CM à Saint-Sornin.

Au démarrage, notre commune n'avait plus qu'une classe. Mais très vite une deuxième ré-ouvrit et 2 de plus à Nieulle-sur-Seudre.



Fonctionnement du SIVU ?

Le SIVU (Syndicat Intercommunal à vocation Unique) composé de 4 élus par communes, gère le RPI.

Le président actuel est M. Jean-François LA-GARDE, Maire de Nieulle-sur-Seudre, et deux vice-présidents : M. Jean-Pierre DBJAY de la Gripperie et Mme Annick MITCHELL de Saint-Sornin.

Cette instance intervient au minimum 4 fois par an pour prendre toutes les décisions qui concernent la gestion du RPI.

Le Conseil d'Ecole

Trois fois par an, le Conseil d'Ecole composé des membres du SIVU, des enseignants des trois écoles et des représentants de l'APE se réunit afin de faire le point sur le fonctionnement.

Depuis 2015, La commune de la Gripperie émettait le souhait de se retirer du RPI pour rejoindre l'intercommunalité de Rochefort et intégrer un nouveau RPI avec Saint-Jean d'Angle et Champagne.

Après plusieurs refus des communes de Saint-Sornin et de Nieulle sur Seudre, nous actons le départ de nos collègues de la Gripperie par un vote favorable majoritaire.

Après consultations des communes de Le Gua et Saint-Just-Luzac pour constituer un nouveau RPI afin d'accueillir les maternelles, nous abandonnons l'idée car c'était au détriment de Saint Sornin qui perdrait son école dans tous les cas de figure.

Nous décidons donc de continuer à fonctionner avec Nieulle sur Seudre.

Devant cet état de fait, je propose au Maire de Nieulle sur Seudre de prendre rendez-vous avec le Directeur d'académie afin de trouver une solution pragmatique pour l'accueil de nos élèves et rédige un courrier à nos deux signatures pour obtenir le rendez-vous.

M. le Maire de Nieulle sur Seudre m'informe lors d'un entretien en vis-à-vis qu'il réunit son conseil municipal la semaine suivante pour avis mais que lui est favorable à fonctionner en RPI avec nos deux communes.

A notre grande surprise, le Conseil Municipal de Nieulle –sur Seudre décide de se retirer également du RPI existant, nous laissant seuls avec notre école et nos 17 enfants scolarisés au

jourd'hui dont 4 à Saint-sornin en CM1-CM2.

Afin d'informer les représentants de l'état, j'ai adressé des courriers au Directeur de l'Académie Départementale de l'Education Nationale, au Sous Préfet de notre arrondissement et aux élus sénateurs, députés, président du Conseil Départemental et conseiller départemental.

En parallèle, puisqu'une classe unique n'est pas envisageable, j'ai contacté les écoles privées voisines qui sont en sureffectifs, l'école Saint-Louis de Pont-L'abbé et l'école Montessori « L'île aux enfants » de Saintes.

A ce jour seule l'école « l'île aux enfants » est très intéressée par notre structure.

Une première réunion avec les parents d'élèves de Saint-Sornin a eu lieu pour expliquer la situation, une seconde aura lieu avec les parents d'élèves scolarisés et à scolariser pour leur présenter le(s) projet(s) et faire un choix ensemble.

Notre souhait est de conserver une école à Saint-Sornin de la maternelle à la fin du primaire avec une garderie et un centre de loisirs pour les vacances.

Nous rencontrons une difficulté administrative nous obligeant à attendre la décision officielle de fermeture des classes (en mars/avril) de l'Education Nationale, validée par la Sous préfecture avant de réaffecter nos locaux.

La municipalité mettra tout en œuvre pour maintenir et accompagner cette école.

Habitants de Saint Sornin,

Cette année encore notre école participera au marché de Noël du Téléthon qui se déroulera à la salle des fêtes les 9 et 10 décembre. L'objectif est de récolter un maximum de fonds afin de financer nos projets. Cette année encore, nos petits lutins ont tout donné pour confectionner des objets à la hauteur de notre projet !

N'hésitez donc pas à nous rendre visite et à poser des questions à nos élèves qui se feront un plaisir d'y répondre !

A très bientôt

Ecole de Saint-Sornin



Bilan

Démocratie renforcée

Développer la relation élus/administrés

- ✓ Mise en place d'un conseil plus participatif
- ✓ Publier les dates des conseils et leurs comptes rendus rapidement
- ✓ Assurer des permanences régulières à la Mairie, adapter les horaires d'ouvertures
- ✓ Inciter les Saint-Sorninois à participer à la vie de leur commune
- ✓ Création de commissions avec des administrés
- ✓ Mise à disposition d'un cahier d'observation et de suggestions
- ✓ Boîte à idées
- ✓ Editer un livret d'accueil à l'attention des nouveaux Saint-Sorninois
- ✓ Créer un site internet et le rendre interactif
- ✓ Créer un climat de confiance avec le personnel communal.

L'ensemble a été réalisé.

La boîte à idées a fonctionné quelques temps, le cahier d'observations et de suggestions est à disposition à l'accueil, le site internet est réactivé et un nouveau site est en cours d'élaboration avec le concours de la Communauté de Communes (mise en place en juillet 2018).

Un climat de confiance est retrouvé entre les élus et les employés.

Salle des fêtes

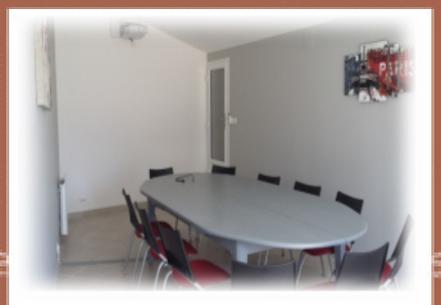


Aménagement de l'Espace Eric Chabrierie

- ✓ Suite à l'alerte de fermeture de la Sous-Préfecture dès notre élection, reprise des travaux de mise aux normes de la salle des fêtes (36 points non conformes) et mise en place de contrats de maintenance
- ✓ Création du local SSI (Système Sécurité Incendie)
- ✓ Achat de nouveau mobilier, notamment de tables rondes, rectangulaires et chaises,
- ✓ Achat fourneau
- ✓ Création d'un parking et installation de l'éclairage public extérieur
- ✓ Installation de volets roulants
- ✓ Changement des volets de la petite salle de réunion
- ✓ Pose d'un portail
- ✓ Installation d'un chalet pour le stockage du matériel sportif utilisé dans la salle
- ✓ Pose d'un nouveau parquet

Mairie

- ✓ *Changement des ouvertures pour une meilleure isolation*
- ✓ *Aménagement d'un nouvel accueil accessible de la place Saint-saturnin et de bureaux pour les élus*
- ✓ *Aménagement de la salle des mariages*
- ✓ *Achat de mobilier modulable afin de s'adapter aux différentes cérémonies et réunions.*
- ✓ *Création d'une nouvelle salle de réunion avec vidéo projecteur pour les réunions de conseil municipal et de travail.*
- ✓ *Création d'un local pour le personnel*



Services techniques



- ✓ Création de 3 ateliers
- ✓ Aménagement de la cour intérieure
- ✓ Achat d'un camion benne
- ✓ Achat d'un bras débroussailleur
- ✓ Installation de deux Citernes afin de récupérer les eaux pluviales pour l'arrosage
- ✓ Achat de matériel et outillage pour le service technique
 - Remorque,
 - Tondeuse,
 - Groupe électrogène,
 - Petit outillage
- ✓ Equipement des employés en EPI (Equipement de Protection Individuel)



Ecole

- ✓ *Changement des ouvertures de l'école*
- ✓ *Mise aux normes électriques*
- ✓ *Renforcement de la charpente*
- ✓ *Accessibilité de la salle informatique et création d'une sortie de secours*
- ✓ *Aménagement d'un parking et installation de l'éclairage*
- ✓ *Mise en protection suite au plan vigipirate — installation de sonnettes, de barrières.*
- ✓ *Création d'un plan anti-intrusion*



Eglise

- ✓ *Remaniement de la toiture*
- ✓ *Contrats de maintenance pour les cloches de l'Eglise et le paratonnerre*



Autres bâtiments municipaux



- ✓ Création de l'espace culturel rue de la Tourette
- ✓ Réfection de la cours intérieure des logements du multiservices



- ✓ Mise aux normes des toilettes publiques avec création d'un toilette handicapé.



Entretien des installations sportives existantes

- ✓ Réfection du terrain de football
- ✓ Création d'une aire de jeux à la salle des fêtes
- ✓ Création d'un nouveau terrain de tennis



Place



Aménagement de la place Saint-Saturnin

- ✓ Mise en accessibilité de tous les bâtiments communaux : Mairie, Multiservices, Ecole, Eglise
- ✓ Rénovation du réseau d'eau potable
- ✓ Réfection de la voirie



Cimetière

Aménagement du cimetière (columbarium, jardin des souvenirs, végétalisation, parking)

- ✓ Cavurnes
- ✓ Réfection du jardin des souvenirs
- ✓ Réfection des allées
- ✓ Création d'un parking
- ✓ Plaque Urbain Lavoie



Le P'tit Saturnin



Sécurité Voirie



Recenser et sécuriser les zones dangereuses

- ✓ Création d'une zone 30 dans le bourg de Saint-Sornin
- ✓ Pose de panneaux humoristiques aux entrées de village
- ✓ Création d'une zone 20 autour de la place Saint-Saturnin
- ✓ Aménagement d'un rond point rue de la Chaillière à finaliser
- ✓ Installation de radars pédagogiques
- ✓ Plantation de Haies et création d'un passage piéton surélevé à hauteur du lotissement afin de réduire la vitesse
- ✓ Mise en place du PCS (Plan communal de Sauvegarde)



Réfection des routes

- ✓ Réfection de la route de Château Gaillard
- ✓ Réfection de la route du stade
- ✓ Réfection de la route de Saint-Just
- ✓ Réfection de la RD728
- ✓ Réfection de la route de Bien Assis

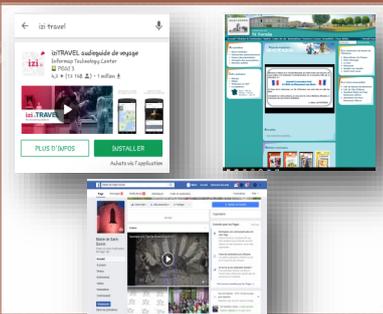
Réglementation zone 20 dit Zone de rencontre

Le décret du 30 juillet 2008 portant diverses dispositions de sécurité routière introduit le concept de « zone 20 » dans le Code de la route.

Au sein de cette zone 20:

- la priorité sera donnée aux piétons et aux vélos,
- la vitesse des véhicules motorisés sera limitée à 20 km/h.
- Pour les zones 20 mais aussi pour les zones 30 déjà en vigueur, toutes les chaussées deviennent à double sens pour les cyclistes.





Environnement

- ✓ Plantation haies pédagogiques chemin des corps
- ✓ Plantation de haies dans le lotissement
- ✓ Arches entrées de bourg et massifs
- ✓ Tailles des arbres salle des fêtes
- ✓ Taille des arbres Allée des Platanes et Stade
- ✓ Taille des tilleuls
- ✓ Fleurissement de la place et des abords du cimetière

Urbanisme

- ✓ Division du quereux à Thoriat
- ✓ Création d'un chemin à Thoriat
- ✓ Enfouissement des réseaux à Saint-Nadeau
- ✓ Enfouissement 2ème tranche Bourg de Saint-Sornin
- ✓ Elaboration du Plan Local d'Urbanisme
- ✓ Accélération de la vente des parcelles du lotissement afin de faire la voirie et l'éclairage public



Communication

- ✓ Création du P'tit Saturnin
- ✓ Création du plan de la commune (disponible en Mairie)
- ✓ Réalisation du Site internet : www.st-sornin.com
- ✓ Référencement du village sur l'application smartphone Izi Travel + flash code
- ✓ Création d'une page Facebook



Animations et manifestations

2014

*✓ Fête de la musique
Jean-François Mickaël
Cécile Figon
Zoé Kraft
K Danser*

✓ Peintres en liberté



2015

*✓ Fête de la musique
Ecole de musique de Marennes
Tedy Baril
Victoria
Cabaret*

✓ Nuits romanes

*Toni Green
and Malted Milk
✓ Spectacle « quand les notes
s'unissent aux mots »*

*Bilout,
Frederic La Verde
et son piano rouge
Bec Passion*

✓ Peintres en liberté



Animations et manifestations

2016



✓ Fête de la musique

Lo Roch

Apologia

Fou-Frogs

✓ Peintres en liberté

✓ Concert Osmose

✓ Spectacle de feu avec
la compagnie Arch'En Sel

(Programmation Syndicat
Mixte de Brouage)

✓ Octobre rose

(Partenaire : Saint-sornin accueille)

2017

✓ Soir de bal

(Programmation Conseil
Départemental)

✓ Concert Axis

✓ Spectacle

« En plein dans l'œil »

à la tour de Broue avec projec-
tion du maître en la matière

Georges Méliès

(Programmation Syndicat Mixte de
Brouage)



Social



- ✓ CCAS : Maintien du repas des anciens
- ✓ Cadeaux des aînés
- ✓ Noël du Personnel
- ✓ Mise en place du relais des assistantes maternelles
- ✓ Contrat avec la médecine du travail



Fiscalité

- ✓ Aucune augmentation des taux d'imposition

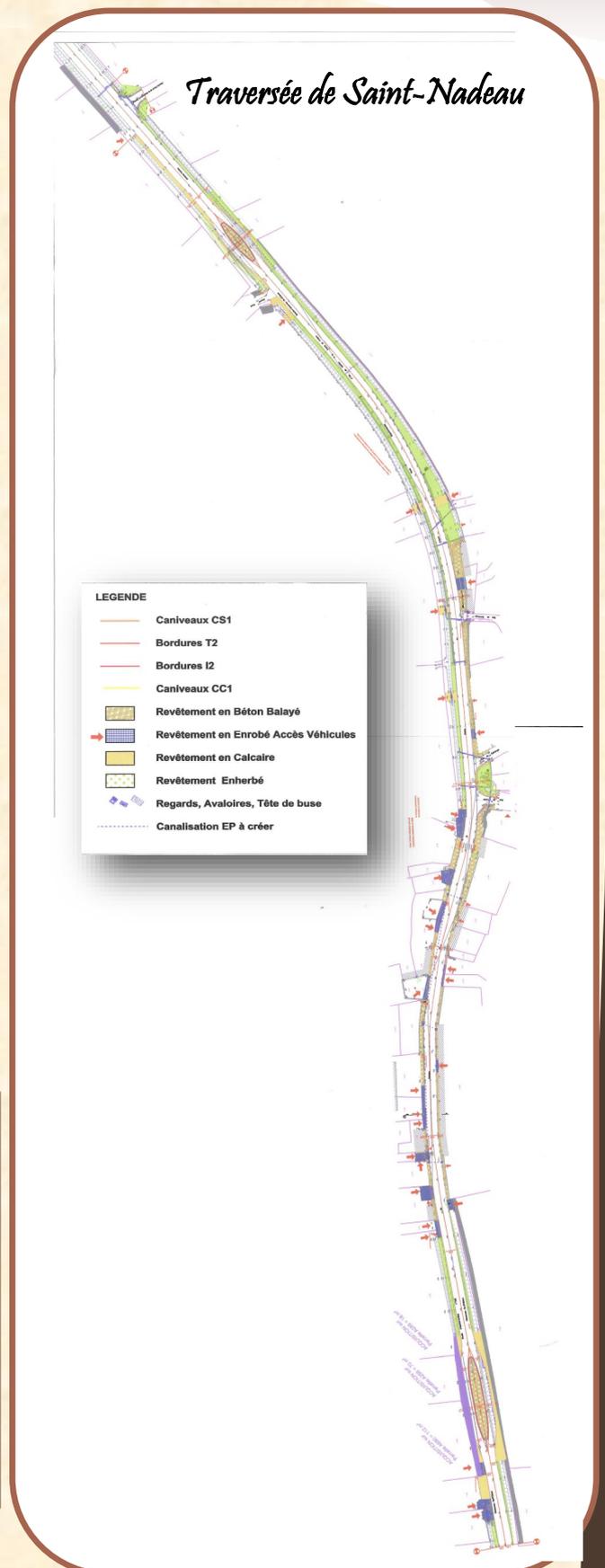


	Taux d'imposition 2014	Taux d'imposition 2017
Taxe d'habitation	9,52 %	9,52 %
Taxe foncière (bâti)	15,10%	15,10%
Taxe foncière (non bâti)	78,06 %	78,06 %

Remerciements

La municipalité remercie l'ensemble des associations et des habitants qui ont participé au bon déroulement des manifestations et à l'animation du village ainsi que les élus et les employés municipaux pour le travail accompli depuis le début du mandat.

- ✓ Traversée de Saint-Nadeau
- ✓ Rond point de la Chaillère à terminer
- ✓ Réfection rue du Petit Moulin
- ✓ Réfection Rue de la Tourette
- ✓ Réfection Rue de l'abbaye
- ✓ Réfection Rue de Leuze
- ✓ Parking de Broue
- ✓ Signalisation routière Site de Broue
- ✓ Signalétique activités économiques
- ✓ Aire de Basket au stade
- ✓ Parking du terrain de tennis
- ✓ Livret d'accueil
- ✓ Changement paratonnerre—mise en place parafoudre
- ✓ Plan triennal d'entretien de l'Eglise intérieur/extérieur et protection des fresques



En Bref

Les travaux de curage du canal de Broue sont réalisés jusqu'au pont des brandes. C'était la dernière tranche du programme commencé à Beaugeay il y a deux ans afin de remettre en fonctionnement l'hydraulique.

Le plan triennal des fouilles à Broue est terminé. Les archéologues sont très satisfaits de leurs travaux. Un nouveau programme plus précis est en cours d'étude.

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES AVIS AUX ÉLECTEURS

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter. **Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au samedi 30 décembre 2017 inclus.** Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les demandes peuvent également se faire en ligne pour les communes qui proposent cette téléprocédure. Les inscriptions déposées en 2017 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1er mars 2018.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2018 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 30 décembre 2017, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue d'éventuelles élections municipales partielles à venir, au plus tard à cette même date.

Les électeurs ayant **changé de domicile à l'intérieur de la commune** sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date. **S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.**

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. **A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.**

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

PUBLICATION DES LISTES ÉLECTORALES

Les tableaux des rectifications apportées à la liste électorale de chaque commune à la suite des opérations de révision seront déposés le 10 janvier 2018 au secrétariat de chaque mairie et affichés aux lieux accoutumés pendant dix jours. Ils demeureront, durant cette période, à la disposition de tout électeur désireux d'en prendre communication ou copie.

Les recours contre ces modifications sont formés par déclaration orale ou écrite, faite, remise ou adressée au greffe du tribunal d'instance du lieu de résidence, entre le 10 et le 20 janvier 2018 inclus. À partir du 21 janvier 2018, aucune réclamation ne sera admise.

INFRACTIONS EN MATIÈRE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Toute personne qui aura réclamé et obtenu une inscription irrégulière s'expose aux sanctions pénales prévues par les articles L. 86 et L. 88 du code électoral, soit un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende.

PIÈCES À PRODUIRE À L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTION

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription;

- L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.- Pour les ressortissants de l'Union européenne, une déclaration écrite doit en outre être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire Français et attestant de leur capacité électorale.

La CDC du Bassin de Marennes a mis en place depuis le mois de mars dernier une permanence urbanisme avec l'architecte des Bâtiments de France, Monsieur Jean RICHER, à disposition des personnes ayant des projets de construction/réfection sur le territoire de la CDC.

Cette permanence devait avoir lieu tous les 2 mois. Forte de son succès et à compter du mois de septembre, une permanence urbanisme sera tenue tous les mois dans le but d'aider, conseiller dans la réalisation de projets et respecter la qualité de l'architecture et des paysages du territoire.



La prochaine date est le 14 décembre 2017 de 10h00 à 16h00.

Les rendez-vous pourront avoir lieu dans les locaux de la CDC du bassin de Marennes mais dans la mesure du possible il est préférable de tenir les rendez-vous sur site.



RECENSEMENT

de la population 2018

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DEROUlera A SAINT-SORNIN DU 18 JANVIER AU 17 FEVRIER 2018
VOTRE AGENT RECENCEUR SERA Catherine BOISMOREAU



CENTRE DE SAINT SULPICE DE ROYAN

27 Route de Rochefort

Tel : 09.83.69.76.45

CAMPAGNE D'HIVER

Les inscriptions pour la campagne d'hiver 2017-2018 se dérouleront :

- * Le jeudi 9 novembre de 9h00 à 11h00 et 13h30 à 17h30
- * Le mercredi 15 novembre de 14h00 à 17h30
- * Le vendredi 17 novembre de 9h00 à 11h30

A partir du 23 novembre 2017, les distributions se dérouleront tous les jeudis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

A quelles aides avez-vous droit ?

Grâce au simulateur du site mes-aides.gouv.fr, découvrez en quelques minutes si vous avez droit à des aides ou à des prestations sociales accordées par plusieurs organismes. En remplissant ce formulaire unique vous saurez si vous êtes éligible à l'une ou plusieurs des 25 aides sociales proposées : minima sociaux, prestations « maladie », aide au paiement d'une complémentaire santé, prestations familiales, aides au logement, bourses...



L'ACCUEIL DE VOTRE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES ÉVOLUE :

Désormais pour vos questions complexes prenez rendez-vous !

www.impots.gouv.fr
Rubrique « contact »
(bas de page d'accueil)



N'attendez plus ! Votre prochain rendez-vous

Désormais prenez rendez-vous directement en ligne sur www.ch-rochefort.fr

1

Je clique sur **l'annuaire médical de Rochefort** ou sur le pavé **Demander un rendez-vous**

2

Je vais sur l'onglet **Consultations** de la spécialité médicale ou chirurgicale

3

Je remplis le **formulaire** et je l'envoie

LE 23 JANVIER 2018

LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !



Pour les téléspectateur recevant la télévision par une antenne râteau, qu'il habite en immeuble ou en maison individuelle

Le changements de fréquences qui auront été réalisés dans la nuit du 22 au 23 janvier sur les émetteurs TNT de votre zone peuvent avoir pour conséquence la perte de certaines chaînes de télévision. Les téléspectateurs dépendant d'une antenne râteau devront procéder à une recherche des chaînes. Elle permet de récupérer l'intégralité des chaînes de télévision suite aux changements de fréquences.

Cette opération est très simple à réaliser, à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur TNT. Cette recherche des chaînes est à réaliser sur l'ensemble des postes de la maison reliés à une antenne râteau.

Une vidéo « tutoriel » et des modes d'emploi par marque expliquant l'opération de recherche des chaînes sont disponibles sur le site recevoirlatnt.fr



Dans la paix d'un soir d'été, les roses trémières jouent avec le soleil et dessinent sur le mur de chaux d'improbables arabesques... Elles ont vu nos grand-mères, vêtues de noir, rentrer après une journée de dur labeur, fourbues mais heureuses, rejoindre le foyer où les enfants jouaient dans la cour. Elles ont entendu les rires joyeux des hommes se hélant en rentrant des champs ou de la pêche... les bicyclettes se croisaient et les vaches, allant aux champs. Au coin de la rue, le bistrot distillait ses odeurs de café qui se mêlaient aux rires des hommes.

À l'épicerie, les bocaliers offraient leurs délices de sucre d'orge, de berlingots et de réglisse. On y vendait de tout...de la fine percale, aux paniers à palourdes, au bleu de Guimet si utile pour azurer le linge qu'on mettait à bouillir dans la lessiveuse. Les enfants couraient vers le marais, épuisette à la main, et ils s'inventaient des jeux après s'être roulés dans le foin de la grange. La vie foisonnait en ces longues soirées d'été et la place du village abritait les souvenirs des générations passées que racontaient inlassablement les vieux, assis sur les pierres, posées sur le parvis de l'église, en guise de bancs. Tard dans la nuit résonnait au loin le marteau de la forge où une poignée d'hommes se plaisait à bavasser gaiement dans la douceur du soir, en fumant une bonne gauloise.

Et moi, en rentrant de ma promenade, je ne peux m'empêcher de penser à Madeleine qui gît aujourd'hui dans notre joli cimetière...mon amie Madeleine dont la grand- mère a vécu dans cette maison...de Madeleine dont le grand-père était forgeron et qui me racontait la vie du village de St Sornin qui comptait trois épiceries du temps où elle était jeune et où elle allait à bicyclette jusqu'à Rochefort, aller et retour dans la journée.



SAINT-SORNIN. - Une Rue

